Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260305-2026_02_06-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-02-06

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Arlette Rouzel

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2026

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Fleur de Launay, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Odette Hamelin, Laurence Honoré, Anne le Quéré, Sébastien le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Jean-Ghislain Picault, Loïc Poussin, Paulette Renault, Arlette Rouzel

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard, Aurélien Renouard, Patrick Riffault, Elodie Samin

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 19	Conseillers présents : 14	Votants : 14
POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

CULTURE – PROJET D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027 – CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE « L'ARMADA PRODUCTIONS », LA DRAC BRETAGNE ET L'EDUCATION NATIONALE

Rapporteur : Aude Marty, Adjointe

Depuis 2022, la commune de Plélan-le-Grand a engagé une dynamique forte en matière d'éducation artistique et culturelle, notamment grâce à la mise en œuvre d'un Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) sur la période 2022-2025. Ce dispositif arrive à son terme à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

Afin d'assurer la continuité de cette politique culturelle et pédagogique, le bureau municipal du 7 janvier 2026 a validé le principe d'un Projet d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) pour l'année scolaire 2026-2027. Ce projet constituera une année de transition, permettant à la nouvelle équipe municipale de poursuivre la démarche de résidence artistique et d'en appréhender pleinement les enjeux et bénéfices pour les élèves et plus largement pour le territoire.

Le projet proposé pour 2026-2027 n'a pas vocation à prolonger juridiquement le CLEA passé et ne constitue pas un avenant. Il s'agit d'un projet indépendant, construit sur le même modèle de partenariat, en cohérence avec la démarche artistique et culturelle engagée depuis 2022.

Une convention spécifique sera ainsi élaborée entre la Commune, la DRAC Bretagne, L'Armada Productions, structure artistique porteuse, et l'Education nationale.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260305-2026_02_06-DE

Le modèle retenu sera celui des conventions CLEA, adapté au cadre particulier de l'année 2026-2027.

La commune a sollicité l'école maternelle publique Les Mains Vertes, afin qu'elle devienne le nouvel établissement d'accueil de la résidence artistique. La participation de l'école reste conditionnée à la confirmation de son éligibilité et à l'accord de la direction et de l'équipe enseignante.

La commune travaille avec l'Armada depuis 2022 dans le cadre du CLEA et constate que depuis, la structure est montée en compétence auprès des tous petits.

Dès validation, L'Armada Productions finalisera le projet pédagogique et artistique pour dépôt du dossier auprès de la DRAC avant mai 2026.

Le financement du projet repose sur un principe de cofinancement à parts égales : 5 000 € financés par la Commune, comme lors des précédentes résidences, 5 000 € financés par la DRAC Bretagne, sous réserve d'acceptation du dossier.

La Commune continuera d'assurer, comme pour le CLEA : La coordination administrative, logistique et technique ; La communication autour du projet ; L'accueil des artistes et la mise à disposition des ressources nécessaires.

L'Armada Productions assurera l'ingénierie artistique, la coordination des interventions, l'animation des ateliers et la préparation d'une restitution adaptée aux élèves.

La DRAC Bretagne accompagnera le projet en termes de financement et d'expertise artistique.

Un Comité de Pilotage, constitué pour l'occasion, garantira le suivi partagé du projet.

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Considérant la politique culturelle et pédagogique mise en place depuis plusieurs années par la municipalité par la mise en place des partenariats permettant de mettre en œuvre des résidences d'artistes en milieu scolaire, en partenariat avec la DRAC et l'Education nationale,

Considérant la réorientation de la politique de la DRAC relative aux contrats locaux d'éducation artistique,

Considérant la volonté d'assurer la continuité de la politique culturelle et pédagogique au bénéfice des élèves de la commune,

Considérant le projet présenté par l'Armada Productions,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la mise en œuvre d'un Projet d'Éducation Artistique et Culturelle pour l'année scolaire 2026-2027 ;**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la DRAC Bretagne, L'Armada Productions et l'établissement scolaire retenu, et ses éventuels avenants ;**
- **D'autoriser l'inscription budgétaire de 5 000 € au budget 2027 afin de financer la participation financière de la commune au projet.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON

MAIRIE DE PLELAN-LE-GRAND

La Secrétaire de séance,
Arlette Rouzel